# Communauté de communes
# Auxonne Pontailler Val de Saône

# « CAP Val de Saône »

# Rapport d'activités 2017

# Sommaire


**Présentation générale**

**Territoire**

**Compétences**

**Elus**

**Services**

**Rapport d'activités 2017**

**Situation budgétaire :**

- **Contexte budgétaire à la fusion des Communautés de communes**
- **Orientations budgétaires**
- **Services publics financés**

**Actions 2017 :**

- **Solidarités**
- **Attractivité**
- **Cadre de vie**
- **Autres**

# Présentation générale

## Territoire

Issue de la fusion des Communautés de communes « Auxonne Val de Saone » et « du Canton de Pontailler sur Saone », la Communauté de communes CAP Val de Saône a été créée le 1er janvier 2017. Elle rassemble désormais 35 communes et environ 23 000 habitants.

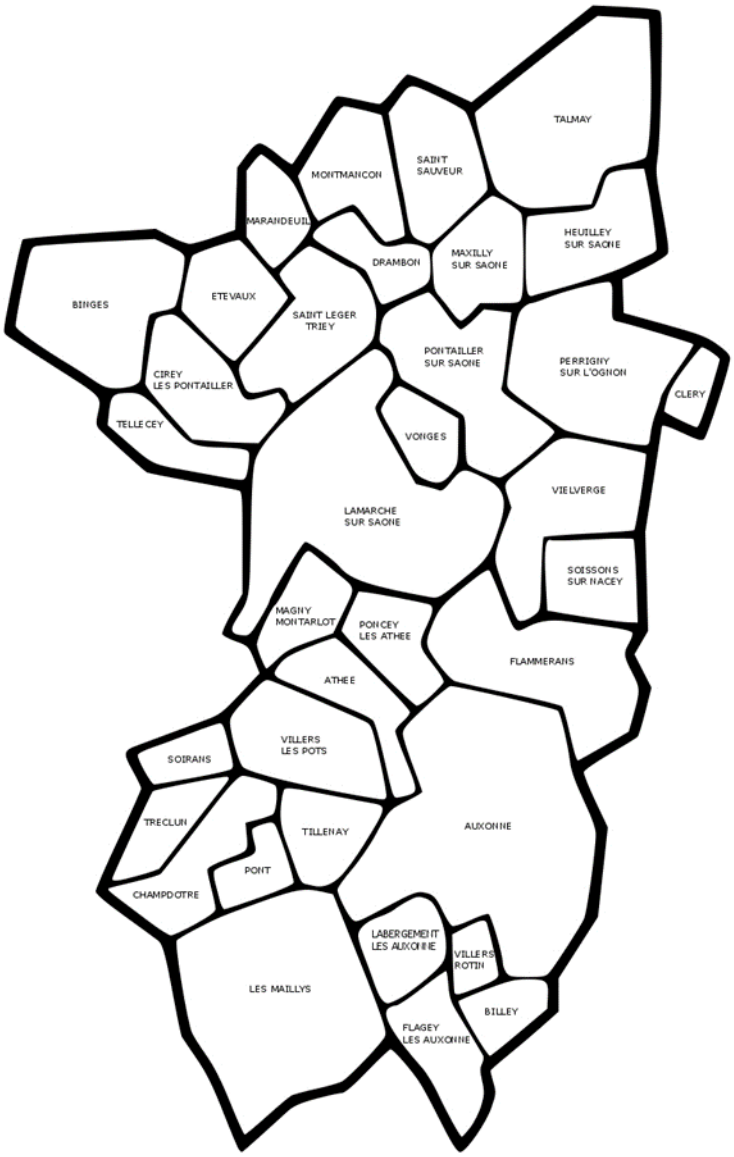


*Territoire communautaire*

Le territoire de la CAPVDS est à dominante rurale avec une très large majorité de communes de moins de 1 000 habitants. Elle connaît néanmoins une dynamique démographique favorable liée à cette situation géographique. Mais le territoire est confronté au risque de « communes dortoirs », dans lesquelles l'attractivité résidentielle ne s'accompagne pas de la vie économique *(petits commerces, …)* et des services publics qui se concentrent toujours davantage dans les pôles urbains.

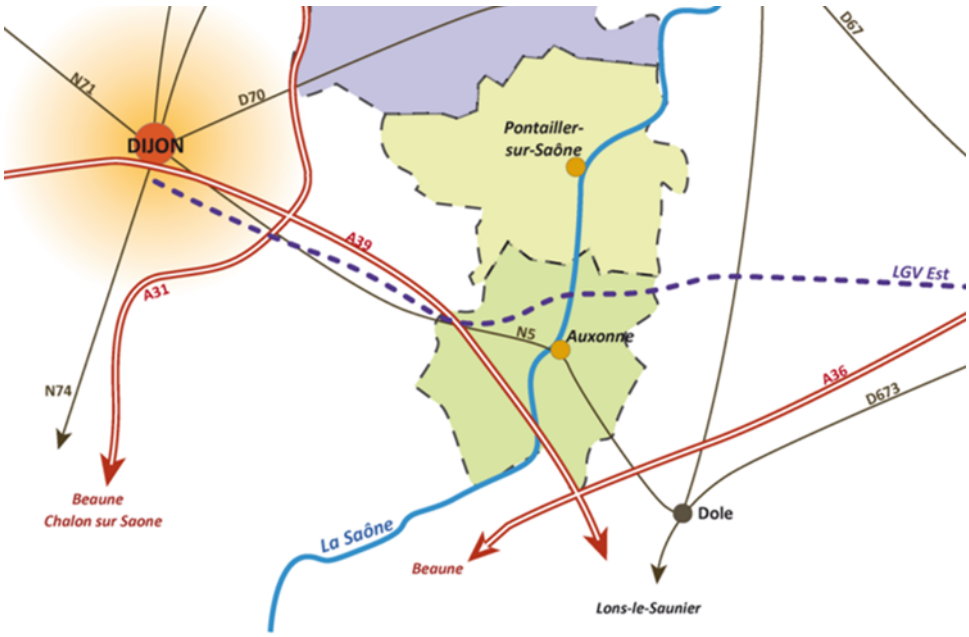


Des réflexions sont portées dans le cadre du SCOT Val de Saône Vingeanne porté par le PETR du même nom. L'un des axes principaux consiste à « renforcer l'armature urbaine » et notamment le pôle primaire d'Auxonne *(extraits du Projet d'Aménagement et de Développement Durable)* en s'appuyant plus particulièrement sur le projet bourg centre porté par la Commune d'Auxonne.

**À CE JOUR, SES SERVICES S'ORGANISENT AUTOUR DE 3 PÔLES : ATTRACTIVITÉ, SOLIDARITÉ ET CADRE DE VIE**

## ATTRACTIVITÉ

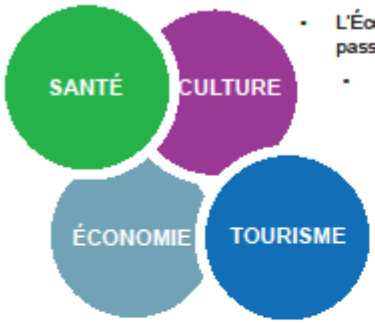


- L'École de Musique et d'Art propose de multiples activités allant du théâtre à la danse en passant par les arts plastiques, le chant et une dizaine d'instruments de musique.
- La CAP Val de Saône assure la gestion des zones d'activités du territoire. Elle soutient également différents acteurs telles que la Maison de l'emploi et l'ADIE.
- L'Office de Tourisme Intercommunal accueille les touristes à Auxonne et Pontailler/Saône. La CAP Val de Saône définit également un schéma de développement touristique et gère le parcours Ecopagayeur, des chemins de randonnée et l'escale fluviale à Auxonne.
- Création d'une maison de santé.

## SOLIDARITÉ

- Petite Enfance : le service comprend 2 crèches (25 places à Auxonne et 20 à Pontailler/Saône) et 3 relais d'assistantes maternelles.
- Enfance-jeunesse : le service comprend les accueils de loisirs (mercredis et vacances), les activités périscolaires (restauration scolaire, accueils du matin et du soir) et les accueils jeunes.
- La CAP Val de Saône est également présente dans les moments difficiles en accueillant les familles en deuil au funérarium.
- La Maison des Services de Pontailler/Saône soutient les habitants dans leurs démarches administratives et offre un accompagnement personnalisé.
- Un projet d'aire d'accueil des gens du voyage (20 places) est en cours d'instruction.

## CADRE DE VIE

- La CAP Val de Saône a en charge la gestion des déchets, ce qui comprend la collecte, le traitement, la gestion des déchèteries, les actions de prévention, … Une compétence qui reste néanmoins gérée de manière différenciée sur le territoire.
- Le PCAET est une compétence nouvelle visant à traduire localement les ambitions en matière de développement durable.
- La compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) est assurée depuis le 1er janvier 2018.
- Les actions en faveur de la mobilité visent à faciliter les déplacements des habitants sur le territoire et à encourager la multimodalité. Un plan de mobilité rurale va également être réalisé par le PETR Val de Saône Vingeanne.

## Elus (situation 2017)

La gouvernance de la Communauté de communes s'appuie sur les instances suivantes :

- **Conseil Communautaire**

| Communes | Nom et prénom du conseiller communautaire |
|---|---|
| ATHEE | PERRON Serge |
| AUXONNE | BAILLY Sylvie |
| | COIQUIL Jean-François |
| | COMBEPINE Jacques |
| | DE MATOS Emilia |
| | ENGELHARD Valérie |
| | FOURNET Corinne |
| | GRANDVALET David |
| | GRAPSA-PAPADATOS Anna |
| | LAGNIEN Michelle |
| | LANGLOIS Raoul |
| | LAPOSTOLLE Claude |
| | LASSAGNE Martine |
| | LOLLIOT Marie-Christine |
| | MERY Daniel |
| | MOINDROT Jean-Paul |
| | ROUSSEL Nathalie |
| | VAUCHEY Fabrice |
| | ZRIZOU Mohamed |
| BILLEY | HACQUIN Bernard |
| BINGES | ANTOINE Hugues |
| CHAMPDOTRE | SORDEL Michel |
| CIREY LES PONTAILLER | DION Daniel |
| CLERY | THIEBAUT Bernadette |
| DRAMBON | COUTURIER Michel |
| ETEVAUX | DOOZE Christel |
| FLAGEY les AUXONNE | BECHE Patrice |
| FLAMMERANS | GIRARD Dominique |
| HEUILLEY SUR SAONE | MALOU Jean-Claude |
| LABERGEMENT les AUXONNE | BRINGOUT Christophe |
| LAMARCHE SUR SAONE | ARMAND Martine |
| | BRANCOURT Alain |

| | |
|---|---|
| | NEBOUT Viviane |
| LES MAILLYS | DUMONT Murielle |
| | STURER Gérard |
| MAGNY MONTARLOT | DELOY Franck |
| MARANDEUIL | CICCARDINI Denis |
| MAXILLY SUR SAONE | MAUREILLE Daniel |
| MONTMANCON | RYSER Patrick |
| PERRIGNY SUR L'OGNON | DELFOUR Jean-Paul |
| PONCEY LES ATHEE | DEVEAUX Philippe |
| PONT | MARECHAL Daniel |
| PONTAILLER SUR SAONE | ABBEY Joël |
| | BONNET-VALLET Marie-Claire |
| SAINT SAUVEUR | DOMATTI Jean-Louis |
| SOIRANS | VADOT Jean-Paul |
| SOISSONS SUR NACEY | MORIZOT Jean-Paul |
| ST LEGER TRIEY | PICCI Gérard |
| TALMAY | PETITJEAN André |
| TELLECEY | LENOBLE Colette |
| TILLENAY | GILLE Dominique |
| TRECLUN | SORDEL Sébastien |
| VIELVERGE | ROUX Jean-Claude |
| VILLERS les POTS | LORAIN Anne-Lise |
| | VAUTIER Cédric |
| VILLERS ROTIN | ROUSSEAU Jean |
| VONGES | LORENZON Bruno |

- **Présidente**

La Présidente est **Marie-Claire Bonnet-Vallet.**

Afin de permettre un fonctionnement efficace des services communautaire, le Conseil communautaire a donné délégation de pouvoir à la Présidente pour la durée de son mandat afin de prendre toute décision pour :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- la conclusion et la révision des contrats de location et de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers dans les conditions tarifaires définies par l'organe délibérant
- l'approbation et la signature des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes
- la création, la modification et la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires

- intenter au nom de la Communauté de communes toutes les actions en justice en défense ou toute procédure de référé en toute matière et devant toutes les juridictions
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros
- fixer le tarif des prestations funéraires incombant aux familles dans les cas non prévus dans le règlement intérieur du funérarium

- **Vice-Présidents et conseilleurs communautaires délégués**

**Raoul LANGLOIS**
**« Développement économique »**

La gestion des zones d'activités et notamment la mise en oeuvre du transfert des zones d'activités communales à l'intercommunalité en application de la loi NOTRe
Le suivi des projets de création, d'agrandissement ou de revitalisation de zones d'activités et notamment le suivi du projet de ZAC situé sur les communes de Villers-les-pots et Tillenay
Les actions de soutien au développement économique reconnues d'intérêt communautaire
L'animation et la promotion économique du territoire communautaire
Les relations avec tous les partenaires et acteurs oeuvrant dans le domaine d'intervention susvisé *(Chambre de commerce et d'industrie, Club d'entrepreneurs, …)*

**Alain BRANCOURT**
**« Action sociale, prévention et éducation »**

La gestion de la maison des services
La gestion du funérarium communautaire
L'accompagnement des classes pour l'inclusion scolaire *(CLIS)* et des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté *(RASED)*
Le suivi et la contribution aux missions de la maison de l'emploi et de la formation
Les actions reconnues d'intérêt communautaire en faveur des personnes âgées, dépendantes et/ou en difficulté sociale
Les relations avec tous les partenaires et acteurs œuvrant dans le domaine d'intervention susvisé

**Sébastien SORDEL**
**« Petite enfance, enfance et jeunesse »**
**Conseillère communautaire déléguée : Anne-Lise LORAIN**

Les structures communautaires liées à la petite enfance : crèches, relais d'assistantes maternelles, …
Les accueils de loisirs
La restauration scolaire, le périscolaire et les NAP avec notamment la réalisation d'une étude sur l'exercice différencié de ces compétences à l'échelle communautaire
Les actions en faveur de la jeunesse *(accueils jeunes, …)*
La mise en oeuvre d'un Projet éducatif territorial *(PEdT)*
Les relations avec tous les partenaires et acteurs oeuvrant dans le domaine d'intervention susvisé

**Jean-Paul VADOT**
**« Développement culturel »**

La gestion et le développement des activités de l'école de musique, danse et art plastique intercommunale, afin notamment de faciliter l'accès à la culture pour l'ensemble du territoire communautaire
La définition d'une politique culturelle en relation notamment avec le PETR Val de Saône Vingeanne
Les ateliers culturels et le soutien aux actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire
Les relations avec tous les partenaires et acteurs œuvrant dans le domaine d'intervention susvisé avec notamment le développement des partenariats avec les associations du territoire

**Hugues ANTOINE**
**« Habitat, urbanisme et développement durable »**
**Conseiller communautaire délégué : Patrice BECHE**

L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du PETR Val de Saône Vingeanne
Les actions reconnues d'intérêt communautaire en faveur des économies d'énergie et de l'habitat
Les actions reconnues d'intérêt communautaire en faveur de la mobilité *(transport à la demande, …)* et du développement des modes de transport respectueux de l'environnement
La mise en oeuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial
Les relations avec tous les partenaires et acteurs oeuvrant dans le domaine d'intervention susvisé

**Cédric VAUTIER**
**« Environnement – gestion des déchets »**

La gestion des déchets (collecte et traitement des déchets ménagers et recyclables, déchetteries, …)
Les actions de prévention et de sensibilisation visant à réduire la production des déchets, à améliorer la qualité du tri et la valorisation des déchets
L'étude comparative sur les modes de facturation et de gestion à l'échelle communautaire en lien étroit avec le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
Les relations avec tous les partenaires et acteurs œuvrant dans le domaine d'intervention susvisé

**Fabrice VAUCHEY**
**« Ressources humaines, finances et moyens généraux »**

Les ressources humaines avec notamment la mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, d'un plan de formation structuré et d'actions de prévention dans le cadre du document unique
Les finances avec notamment une étude sur le régime fiscal de la Communauté de communes et le renforcement de la dimension analytique des budgets
L'entretien et la maintenance des équipements communautaires (bâtiments, voirie, …)
Le suivi des contrats d'assurance

**Jean-Claude MALOU**
**« Développement touristique »**

La gestion et le développement de l'office de tourisme intercommunal
La gestion des équipements et aménagements touristiques d'intérêt communautaire (parcours éco pagayeur, sentiers de randonnée, maison de l'eau et de la pêche, …)
Les actions reconnues d'intérêt communautaire visant à accroitre la fréquentation touristique (promotion, …) et/ou à améliorer les conditions d'accueil (hébergement, signalétique, ...)
L'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma de développement touristique
Les relations avec les partenaires oeuvrant dans le domaine d'action susvisé (PETR, Côte d'Or Tourisme, Comité régional du tourisme, …)

**Mohamed ZRIZOU**
**« Modernisation et nouvelles technologies »**

L'accès à des formations permettant la maîtrise des outils informatiques, notamment via le réseau d'Espaces Publics Numériques Sati 21
Les actions reconnues d'intérêt communautaire visant à réduire la fracture numérique et/ou à développer l'accès au très haut débit

Le développement de l'e-administration (dématérialisation, …) et plus largement toute action visant à rendre les services publics communautaires plus accessibles à leurs usagers et à en améliorer le fonctionnement interne
Les relations avec les partenaires oeuvrant dans le domaine d'action susvisé (E-Bourgogne, …)

**Philippe DEVEAUX**
**Conseiller communautaire délégué « GEMAPI, eau et assainissement » - désigné vice-Président le 7 décembre 2017**

Le travail d'analyse et de prospective sur les modes de gestion et les incidences budgétaires des transferts de compétences susvisés
Les relations avec tous les partenaires et acteurs œuvrant dans le domaine d'intervention

- **Bureau Communautaire**

Le Bureau est composé des membres suivants : Marie-Claire Bonnet-Vallet, Raoul Langlois, Sébastien Sordel, Jean-Paul Vadot, Cédric Vautier, Fabrice Vauchey, Jean-Claude Malou, Jacques Combépine, Philippe Deveaux, Nathalie Roussel, Mohamed Zrizou, Bernard Hacquin, Jean-Paul Morizot, Christophe Bringout, Martine Lassagne, Alain Brancourt, André Petitjean, Hugues Antoine, Christel Dooze,

Sont conviés à ses réunions : Anne-Lise Lorain, Patrice Beche et Dominique Girard.

Afin de permettre un fonctionnement efficace des services communautaires, le Conseil communautaire a donné délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour la durée de son mandat afin de prendre toute décision pour :
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 90 000 euros HT ainsi que la toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant la conclusion de conventions de groupements de commande
- adopter ou réviser les règlements intérieurs applicables aux activités et aux services communautaires
- Adopter les décisions modificatives budgétaires à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes
- Décider de l'ouverture de lignes de trésorerie
- Décider des admissions en non-valeur des créances dont il a été constaté le caractère irrécouvrable
- Décider des cessions, sorties et transfert d'éléments actifs
- Décider de la création, de la modification et de la suppression des emplois permanents, temporaires ou saisonniers
- Autoriser le Président à intenter au nom de la Communauté de communes toutes les actions en justice en demande en toute matière et devant toutes les juridictions
- Approuver les conventions de mise à disposition de personnel
- Solliciter toute subvention et approuver toutes les conventions et contrats de partenariat requis

- **Commissions**

Le Conseil communautaire a procédé à la création de 4 commissions thématiques, qui viennent s'ajouter aux instances obligatoires (CAO, Comité technique, CHSCT, Conseil d'exploitation du SPIC « environnement – déchets » et de l'office de tourisme, etc) :

- Attractivité et développement territorial : développement économique, touristique et culturel, …

- Solidarités sociales : petite enfance, enfance, périscolaire, politique jeunes, action sociale, services à la personne, maison des services, funérarium, modernisation de la collectivité et des nouvelles technologies et de la réduction de la fracture numérique, …

- Cadre de vie : Environnement et gestion des déchets, Politique de l'habitat, Plan climat air énergie territorial, mobilité, prospectives nouvelles compétences (GEMAPI, eau et assainissement)

- Ressources humaines, finances et services techniques, …

## Services

- Structuration de l'administration :

Les services opérationnels sont organisés sous la responsabilité du DGS autour de trois pôles (« Solidarité », «Attractivité » et « Cadre de vie ») et comportent **six directions :**

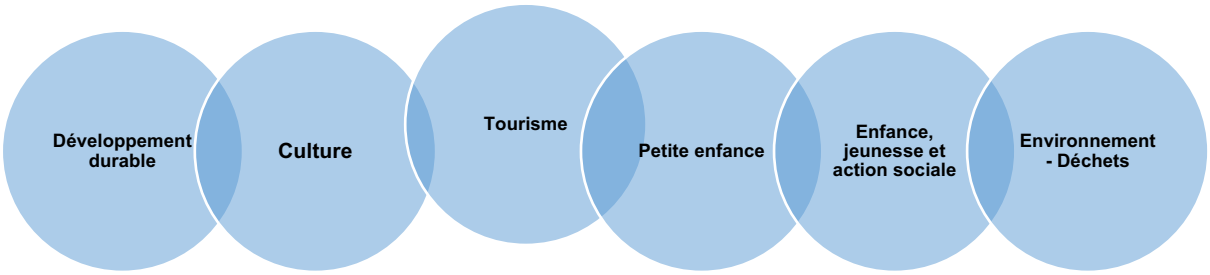


Quatre directions sont pensées comme des organes de support et d'appui aux services. La direction « Finances et commande publique » apporte son expertise au DGS dans le cadre de l'évaluation et du contrôle interne.

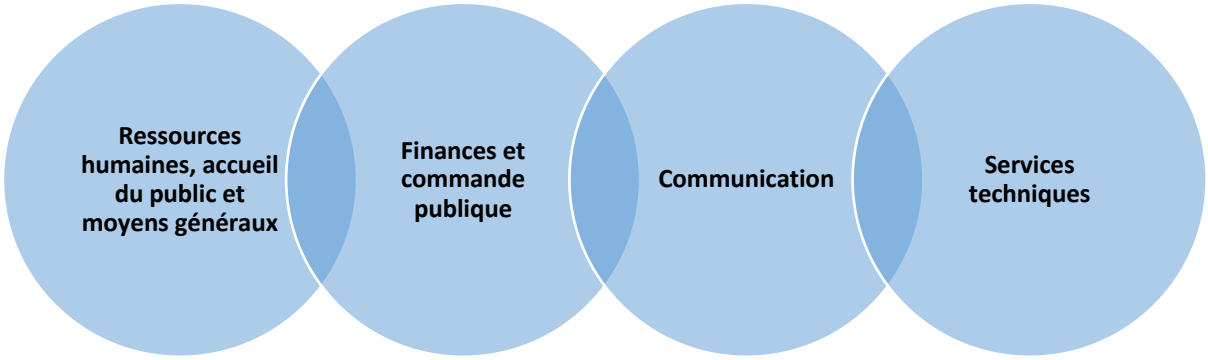

Un projet d'administration a été élaboré afin de structurer et de guider l'action des services. Les ambitions suivantes ont été retenues :

- **Améliorer la relation à l'usager et au citoyen :**
    - Réinvestir la mission d'accueil et d'accompagnement
    - Etoffer l'offre de services numériques
    - Développer les supports de communication

- **Rechercher l'efficience collective :**
    - Rapprocher l'agent de la collectivité en développant la communication interne
    - Développer la transversalité
    - Structurer et formaliser les procédures
    - Mutualiser
    - Rendre compte, avoir un regard critique et être force de proposition

- **Améliorer le cadre de vie professionnel :**
    - Développer et entretenir un dialogue social de qualité
    - Mettre en place un dispositif d'alerte
    - Créer un cadre de travail agréable
    - Développer l'autonomie professionnelle et le management collaboratif
    - Intégrer le développement durable à la vie de la collectivité

## Contexte budgétaire à la fusion des Communautés de communes

### Structure et gestion de la dette

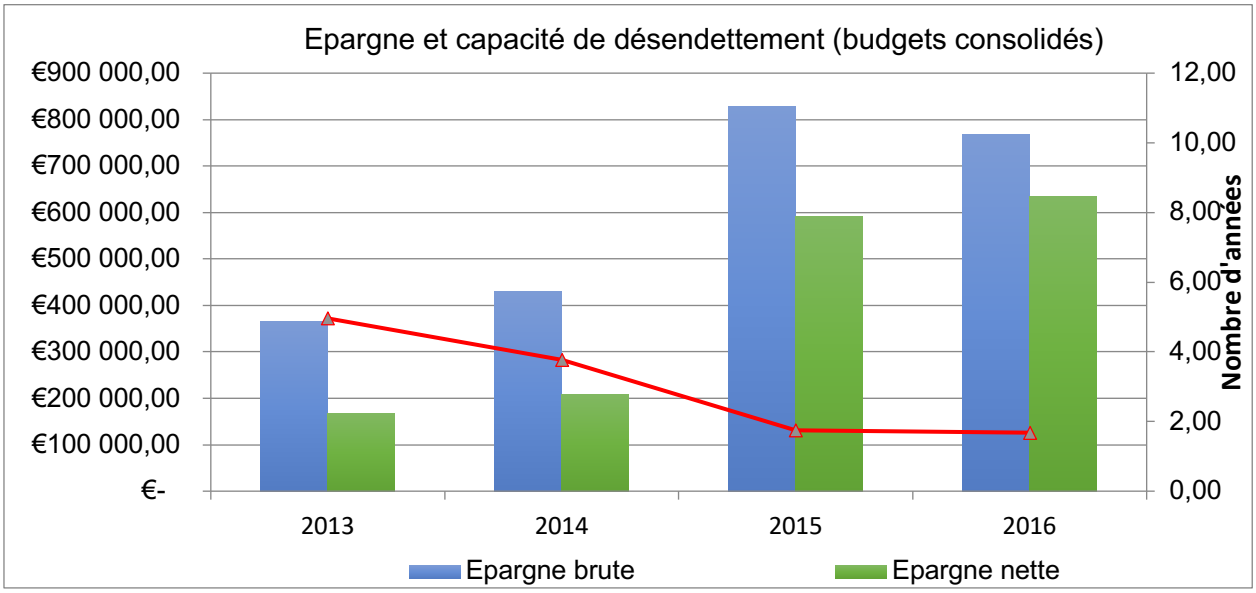


Au 31/12/2016, la dette communautaire fusionnée s'établissait à 1 287 624 € répartie comme suit :

| Budgets | Nombre d'emprunts | Encours au 31/12/2016 |
|---|---|---|
| Budget principal | 10 | 735 282 |
| Budget environnement-déchets | 4 | 188 295 |
| Budget ZAE | 1 | 87 816 |
| Budget funérarium | 1 | 276 231 |
| TOTAL | 16 | 1 287 624 |

La CAPVDS est donc faiblement endettée, ce qui est logique compte tenu d'une politique d'investissement très réduite.

| Type | Encours | % d'exposition | Taux moyen pondéré par les encours |
|---|---|---|---|
| Fixe | 984 927 | 76.49 | 3.97 |
| Révisable | 302 697 | 23.51 | 1.65 |
| | 1 287 624 | 100 | 3.42 |

Avec une dette indexée à 76 % sur taux fixe, le taux moyen de la dette du budget s'élève à 3,42 %. La dette de la collectivité n'est pas exposée aux risques de taux car elle est composée d'emprunts simples et non toxiques à taux fixes ou à taux révisables en proportion sécurisante.

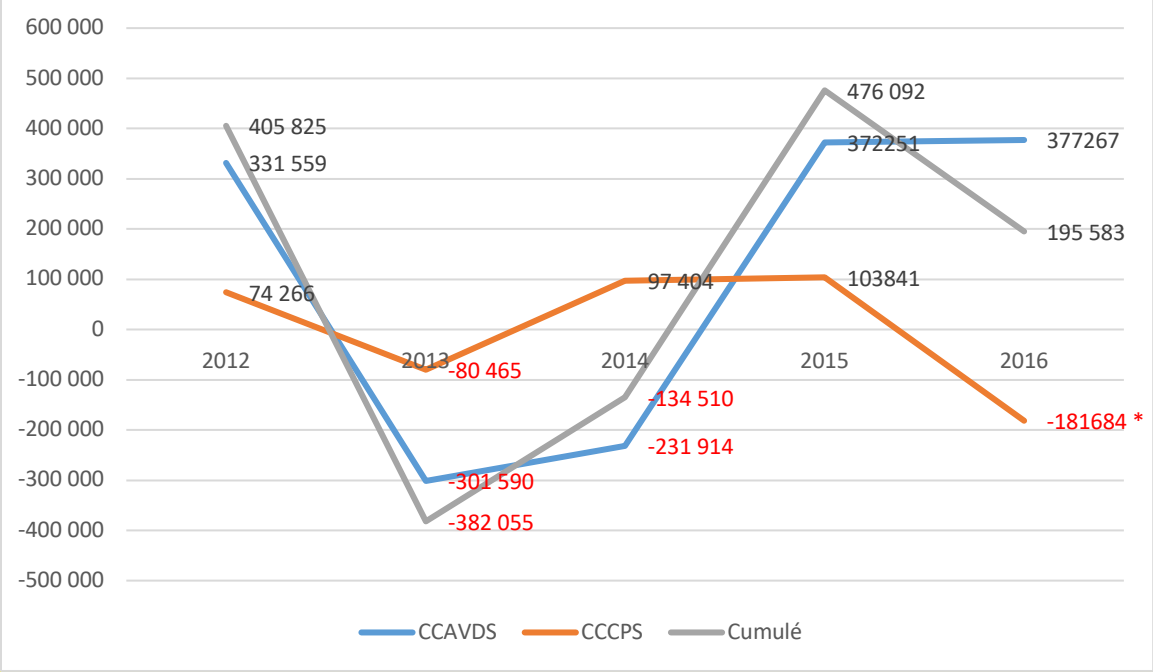


*Données CA*

**Commentaires sur la CCCPS**

On observe une relative stabilité du résultat de fonctionnement annuel entre 2012 et 2015, suivi d'une dégradation en 2016, laquelle est néanmoins en grande partie due à une écriture comptable non réalisée. Celle-ci porte sur environ 174 000 € relatifs à la prestation de secrétariat de mairie *(les salaires ont été portés par le budget général puis les recettes de facturations aux communes ont été encaissées sur le budget annexe, sans que l'écriture comptable correspondante du budget annexe vers le budget général ne soit réalisée à ce jour).* On peut par ailleurs relever une différence importante entre le budgété et le réalisé du compte 74 « Dotations, subventions et participations » *(607 238 contre 381 735).*

**Commentaire sur la CCAVDS**

En 2013 et 2014, l'équilibre budgétaire de la CCAVDS s'était fortement dégradé, essentiellement du fait du transfert de compétences non financées et d'un passage à la redevance incitative qui avait déséquilibré le budget général *(suppression non compensée des recettes de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)*. L'année 2015 avait permis d'assainir la situation budgétaire en recourant à une hausse de la fiscalité directe locale.

En 2016, les efforts de gestion ont permis de maintenir ce cap tout en stabilisant les taux d'imposition. Un travail d'audit interne du service enfance-jeunesse a été mené et a abouti un plan d'actions. Ainsi, en maintenant l'étendue des services, le simple réajustement des ressources humaines sur la fréquentation réelle se traduira par une économie d'environ 94 500 sur les charges de personnel *(mais ses effets se feront pleinement ressentir seulement en 2018).*

Le résultat 2016 doit néanmoins une nouvelle fois être relativisé à l'aune de l'absence d'avancée sur les projets d'investissement *(par exemple, un versement de 150 000 € du budget général au budget annexe ZAC avait été budgété mais n'a pas été effectué).*

En intégrant cette donnée, le résultat s'inscrit dans l'objectif du DOB 2016, à savoir dégager un résultat de fonctionnement annuel d'au minimum + 100 000 €.

- **Un budget annexe « environnement – déchets » excédentaire en cours de réajustement**

En parallèle, le budget annexe correspondant au service territorialisé sur l'ex CCAVDS continue de présenter une situation largement excédentaire. Le résultat d'exploitation a été particulièrement élevé en 2013 et 2014 *(+346 048 et +295 681€).* Or la spécificité des budgets relatifs aux Services Publics Industriels et Commerciaux réside dans le fait que ceux-ci ne peuvent *(en dehors de quelques possibilités exceptionnelles)* alimenter le budget général de la collectivité.

Un SPIC étant financé par l'usager, tout excédent budgétaire conjoncturel doit profiter à celui-ci, soit de manière indirecte par la prise en charge de dépenses du service, soit directement en diminuant les tarifs si la situation le permet.

C'est dans cette logique que le résultat d'exploitation a connu une baisse significative en 2015 et 2016, suite à des baisses de la redevance incitative. Il n'en demeure pas moins que ce budget reste (trop) largement excédentaire et devra donc être réajusté sur la période 2017-2020. Le budget 2017 a donc été marqué par une baisse de 10 % des tarifs de la redevance incitative.

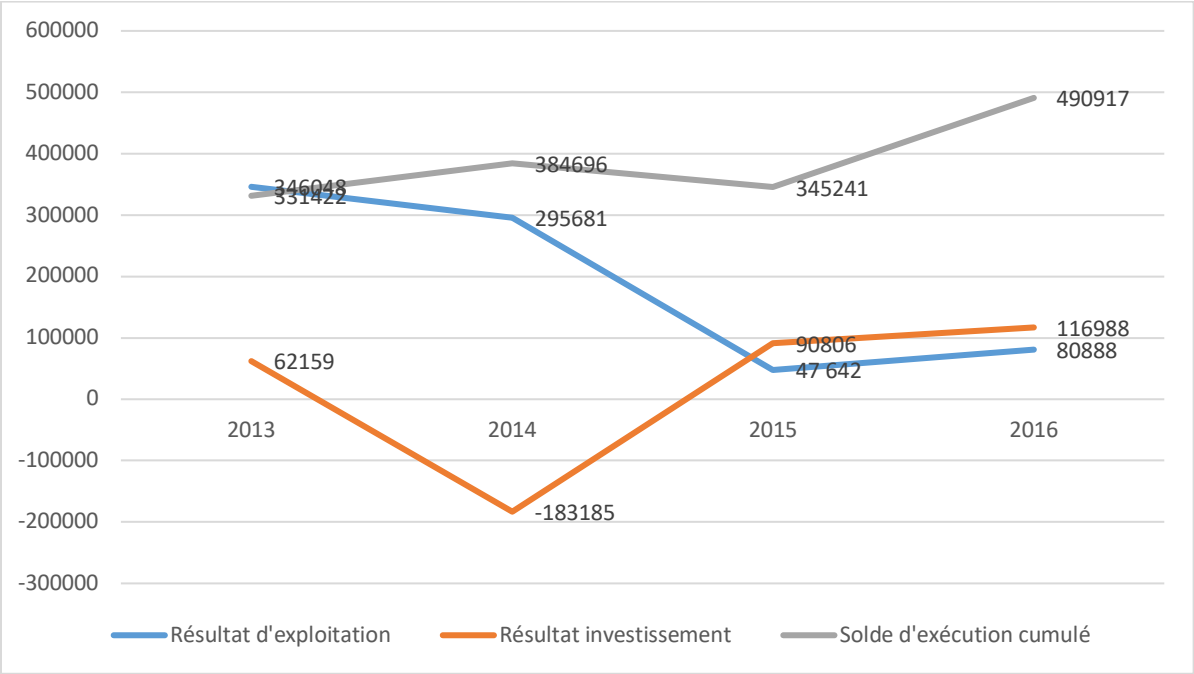

**Synthèse du travail d'analyse et de prospective :**
**« une situation inquiétante sur la section de fonctionnement »**

**Illustration par une prospective budgétaire 2017-2019 de l'ex CCAVDS**

Cette situation pourrait paraître finalement assez satisfaisante mais elle est à relier avec une quasi absence d'investissements et n'est pas tenable à court terme, comme l'atteste cette prospective budgétaire réalisée fin 2016 à l'échelle de l'ex CCAVDS et **hors nouvelles compétences** :

Budget général – fonctionnement

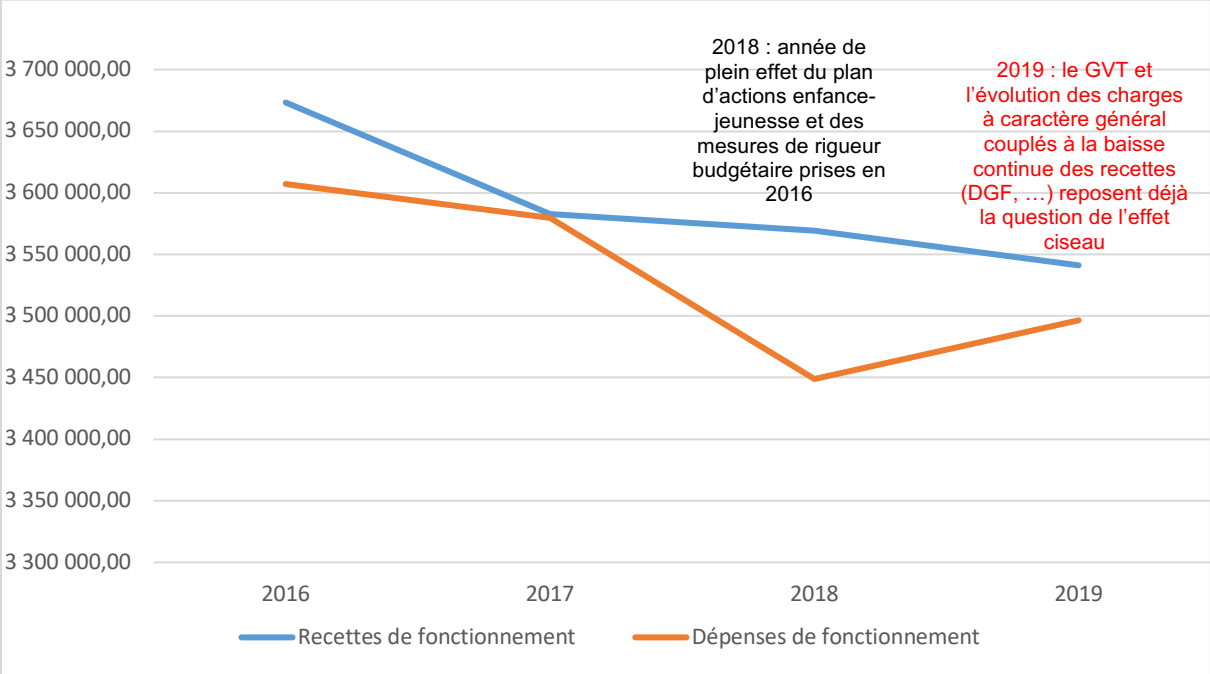


**Rappels des conclusions du cabinet Stratorial Finances**

Le cabinet Stratorial Finances a été retenu début 2016 pour travailler sur le volet budgétaire de la fusion. Ses conclusions ont été particulièrement claires et il apparaît nécessaire de bien les avoir à l'esprit au moment de débattre des orientations budgétaires 2017, et plus largement du projet communautaire 2017 - 2020 :

> *« Sans intégration de nouveaux investissements, la future CC se trouve déjà dans une situation budgétaire inquiétante sur sa section de fonctionnement. Ce constat résulte en grande partie du «décrochage» sur le niveau d'épargne envisagé en 2016 (baisses des recettes découlant d'une atonie des recettes fiscales, de la diminution des dotations et des subventions envisagées) »*
>
> *« Conséquence de cette situation, la priorité pour la future CC ne se concentrera pas sur le financement des investissements, mais bien sur la reconstruction d'une surface financière satisfaisante sur la section de fonctionnement pour à terme envisager des investissements sur le territoire.*
>
> *Face à ce constat, il peut être envisagé de définir une stratégie financière se basant sur la définition d'un niveau de ratio de gestion permettant la reconstruction d'une épargne. Il pourrait par exemple être choisi de décider de maintenir à minima une épargne brute supérieure à 400 000 € en moyenne sur 2017-2020.*
>
> *Pour ce faire, « la CC devrait mobiliser des ressources supplémentaires ou réaliser des économies à hauteur de 402 000€ en moyenne par an »*

## Orientations budgétaires

Sur la base de ce constat, lors de son débat d'orientations budgétaires du 9 mars 2017, le Conseil communautaire a défini les orientations qui ont guidé l'élaboration de son budget 2017 :

- CAP n° 1 : Contenir l'évolution des dépenses
- CAP n° 2 : Atténuer les conséquences du désengagement financier de l'Etat sur les recettes
- CAP n° 3 : Retrouver une dynamique d'investissement pour répondre aux besoins du territoire
- CAP n° 4 : L'obligation de recourir au levier fiscal
- CAP n° 5 : La nécessité d'ouvrir un large débat sur le contenu et la gestion des compétences et sur la fiscalité du bloc communes / intercommunalité

## Services publics financés

Le budget 2017 s'est établi à plus de 5 millions de dépenses réelles de fonctionnement réparties qui ont permis le financement des services suivants :

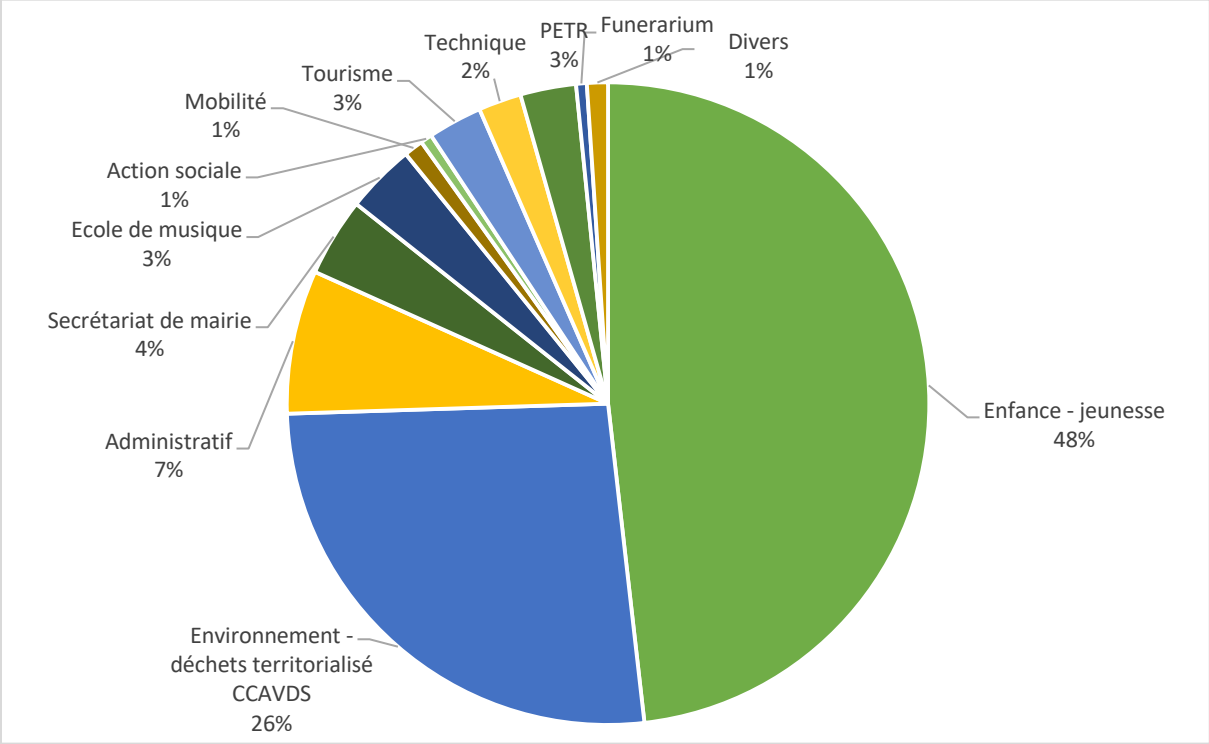

Il ressort évidemment que le budget est largement tourné vers les services enfance-jeunesse, lesquels se décomposent comme suit :

Répartition des dépenses réelles au sein du service enfance-jeunesse *(projection 2017)*

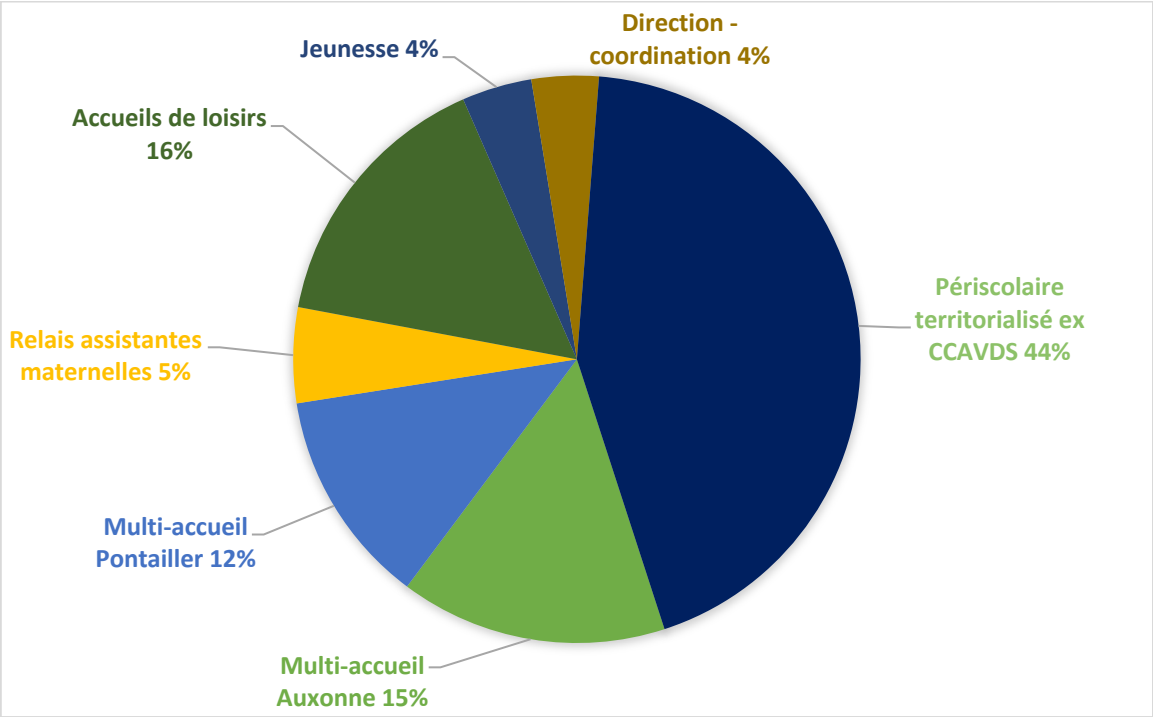


Et le service périscolaire se décompose comme suit :

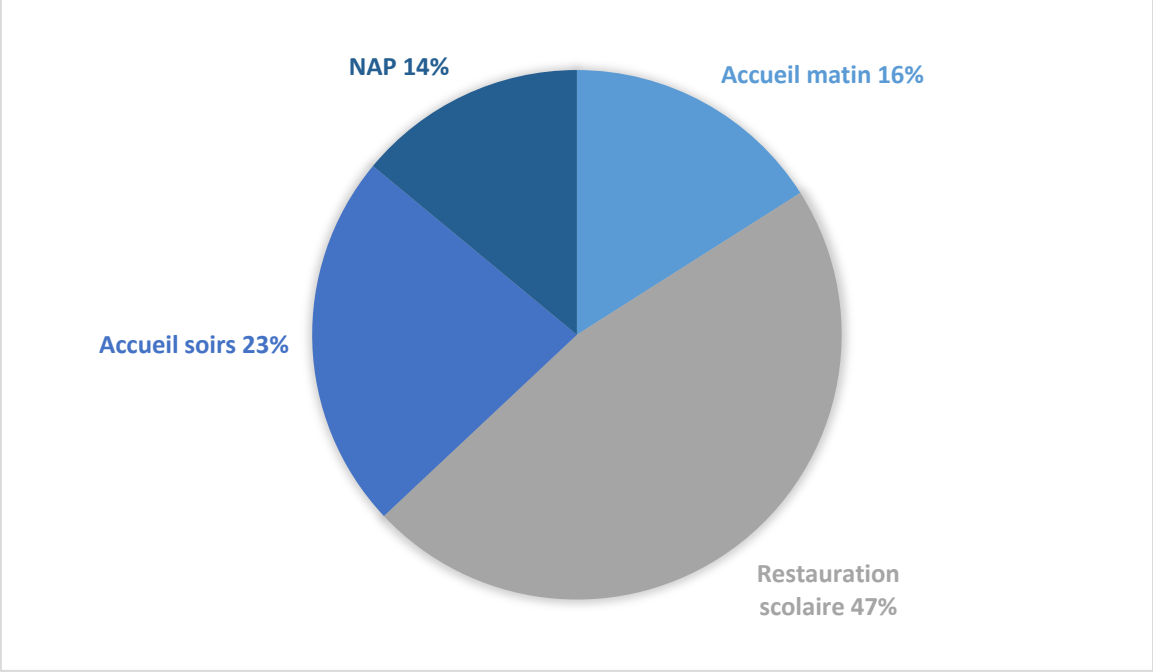

## Activités 2017

L'année 2017 a avant tout été marquée par la mise en place de la nouvelle Communauté de communes. En effet, la fusion s'est accompagnée d'un travail administratif et comptable conséquent.

Néanmoins, dès l'adoption du budget primitif le 9 mars 2017, la CAP Val de Saône s'est tournée vers l'action. Le détail ci-dessous reprend les principaux sujets ayant fait l'objet de délibérations au cours de l'année.

## Solidarités

- **La refonte de la politique tarifaire « enfance-jeunesse » et « culture »**

La Communauté de communes a revu sa politique de tarification afin d'en renforcer l'équité. Ceci est passé par la suppression du système basé sur des tranches de quotient familial et qui a été remplacé par le taux d'effort. Ce projet comprenait notamment la baisse de certains tarifs planchers afin de faciliter l'accès des familles avec des faibles revenus aux services. Ceci visait plus particulièrement à favoriser l'accessibilité et donc la démocratisation de l'école de musique et d'art.

- **La finalisation du plan d'action enfance-jeunesse initié en 2016**

L'ex CCAVDS avait élaboré un plan d'actions destiné à améliorer le fonctionnement de ses services enfance-jeunesse et à en maitriser le coût dans un contexte budgétaire dégradé.

Après un travail budgétaire analytique, il est apparu :
- Un dimensionnement et un maillage territorial cohérents du service de restauration scolaire
- L'absence d'enjeu budgétaire en matière de NAP tant que le fonds de soutien perdure
- Des difficultés sur plusieurs accueils du matin et du soir à la fois en termes de fréquentation et de coût résiduel

Des discussions ont été ouvertes avec l'ensemble des Maires concernés afin de trouver des solutions concertées et partenariales, étant précisé que l'enjeu fondamental est d'améliorer la fréquentation des différents accueils

- **La réforme des rythmes scolaires**

Le 6 juillet, le Conseil communautaire avait échangé sur la réforme des rythmes scolaires. L'Education Nationale a finalement confirmé le retour à 4 jours sur l'ensemble des communes relevant de la gestion territorialisée du périscolaire (secteur d'Auxonne). Ceci a donc entraîné de fait la suppression de la compétence NAP. Pour le secteur de Pontailler sur Saône, seuls les RPI de Talmay et Perrigny étaient alors restés à 4 jours ½. Ces évolutions ont fortement impacté les services de la CAP Val de Saône qui ont dû s'adapter durant l'été pour offrir des solutions de garde aux familles les mercredis.

- **Subventions**

La CAPVDS a attribué les subventions suivantes :
  - CELAVI : 500 euros
  - Arc en ciel : 4 000 euros
  - Conciliateur de justice : 100 euros
  - Club Carnavalesque Excursionniste Auxonnais : 500 euros
  - Sprinter Club Olympique Dijon : 500 euros
  - Association pour le Droit à l'Initiative Economique : 3 000 euros (micro-crédit aux personnes exclues du système bancaire)

- **La mise en œuvre d'un office de tourisme intercommunal**

En cette 1ère année d'existence de l'office de tourisme intercommunal, des actions ont été menées afin de développer ses activités : commercialisation de produits par le biais d'un système de dépôt-vente, refonte des visites guidées, redéfinition de la politique et des outils de communication, …

- **Contrat de ruralité** et **Contrat Local d'Education Artistique à l'échelle du PETR**

En lien étroit avec le PETR, un travail a été mené depuis fin 2016 afin que le territoire s'inscrive dans une démarche de contrat de ruralité. Les axes suivants ont été retenus pour la CAPVDS :

- La mobilité avec un engagement dans une démarche de type « plan de mobilité rurale »
- La restructuration et l'extension des bâtiments communautaires avec une démarche de création d'un véritable pôle de services
- La transition écologique avec la volonté de poursuivre une démarche comparable au Programme Local de Prévention porté par l'ex CCAVDS depuis 2011 et qui s'achèvera mi-2017. A ce stade, les actions « zéro phyto et réduction des déchets verts » et « lutte contre le gaspillage alimentaire » ont été pré positionnées.

Sur le même modèle, un Contrat Local d'Education Artistique a été élaboré afin de structurer et de développer les actions culturelles sur le territoire.

Ces contrats permettent à la CAP Val de Saône de bénéficier de financements.

- **L'aménagement du bâtiment multimodal à Pontailler sur Saône**

L'année 2017 a été marqué par la construction de ce bâtiment pour un montant de travaux d'environ 300 000 euros HT, financés par le Conseil départemental via son dispositif Cap 100 % Côté d'Or.

- **L'instruction du projet de restructuration et d'extension des bâtiments communautaires à Auxonne**

Un architecte a été retenu fin mai 2017 (SARL B.A.U. Architectes – 21 240 Talant, mandataire d'un groupement comprenant la SARL BET Daventure, le BE Clement et Acoustique France SARL) pour un montant HT prévisionnel de 100 000 euros.

Ce projet a de multiples facettes :

- disposer de locaux adaptés à l'évolution de l'école de musique et d'art (augmentation de la fréquentation, développement de nouvelles pratiques) et au développement de l'accueil jeunes d'Auxonne
- disposer de locaux dimensionnés à l'aune de l'évolution des services communautaires (fusion des services support, prise de nouvelles compétences impliquant une ingénierie dédiée, …)
- repenser l'accueil du public en créant un pôle rassemblant des sites aujourd'hui dispersés (école de musique et d'art, maison de l'emploi, …)
- rénover les bâtiments existants afin d'améliorer sensiblement leur performance énergétique à l'aune du pré-diagnostic réalisé par le SICECO
- repenser l'accès à la Communauté de communes (développement des mobilités douces, projet bourg-centre de la Ville d'Auxonne, …)

Fin octobre, le Conseil communautaire a approuvé l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel et l'année 2017 a été marquée par un intense travail de recherche de subventions, notamment auprès du Conseil départemental et de l'Etat.

- **Le transfert des zones d'activités économiques**

La loi NOTRe a transféré aux EPCI la compétence suivante à compter du 1er janvier 2017 : «création, gestion, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Ainsi, la CAP Val de Saône est désormais en charge de la gestion de la ZAE des Granges Hautes à Auxonne.

- **Le renoncement au projet de ZAC**

La CAP Val de Saône avait repris les engagements de l'ex CCAVDS relatifs au projet de ZAC situé sur les communes de Villers les Pots et Tillenay et a donc poursuivi une instruction qui dure depuis plus d'une dizaine d'années, avec l'appui d'un maitre d'œuvre (VERDI).
Ce travail a permis d'identifier objectivement l'ensemble des incidences du projet et notamment le cadre financier. Ces conclusions ont été présentées et débattues en réunion des vice-présidents et conseillers communautaires délégués, en Commission « attractivité » et en Commission « RH, finances et moyens généraux ». Il est ressorti de ces échanges que, compte tenu de l'évolution du contexte (et notamment le transfert à l'intercommunalité de nouvelles compétences obligatoires non financées), le portage de ce projet était incompatible avec l'équilibre budgétaire actuel de la Communauté de communes.

En conséquence, et malgré la difficulté que représente le fait de renoncer à un projet d'aménagement qui a mobilisé de nombreuses énergies (élus locaux, services communautaires, collectivités partenaires, …), le Conseil Communautaire a décidé de renoncer à ce projet.

Ceci ne signifie nullement le renoncement à intervenir dans le domaine économique. Au-delà du fait que la Communauté de communes est gestionnaire des ZAE depuis le 1er janvier 2017, une politique de maitrise foncière plus limitée et ciblée sur les zones existantes pourrait constituer une réponse aux besoins de foncier économique.
De plus, un large débat a été ouvert pour définir les contours d'une politique économique adaptée aux enjeux locaux et au contexte économique : immobilier d'entreprises, desserte en très haut-débit, politique de soutien à des filières structurantes, …

## Cadre de vie

- **Environnement – déchets**

Ces compétences donnent lieu à des rapports spécifiques. Le rapport d'activités 2017 du secteur d'Auxonne (gestion directe par la CAP Val de Saône) est disponible et le rapport du Syndicat mixte (secteur de Pontailler sur Saône) est en cours d'élaboration.

- **La situation du Syndicat mixte de Collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés des Cantons de Mirebeau sur Bèze et de Pontailler sur Saône**

Lors d'une réunion en date du 21 /11/ 2017, demandée par la CAP Val de Saône afin d'obtenir des éléments d'information sur les besoins de financement à venir, le Syndicat Mixte a informé la CAP Val de Saône des faits suivants :

- Un besoin de financement spécifique à l'exercice 2018 à hauteur de 80 000 euros (60 000 nécessaires à l'équilibre du budget annuel du Syndicat et 20 000 nécessaires à l'équilibre du budget de la CAPVDS, lequel supporte notamment les charges liées à la collecte de la redevance simple)
- Un besoin de financement correspondant à des décalages de facturation qui se sont cumulés d'une année sur l'autre

D'abord limités, il apparaît que ces décalages ont augmenté de manière importante (234 058 euros en 2016, 324 934 en 2017 et une projection à environ 435 000 pour 2018). Ainsi, chaque année depuis 2015, on constate que le Syndicat doit décaler d'un mois supplémentaire le paiement de ses factures, faute de financements suffisants.

Factuellement, on constate que les budgets approuvés par le Syndicat et les contributions des communautés de communes, via la redevance, n'ont pas pris en considération ces données.

Ces encours sont dus aux prestataires et doivent nécessairement être soldés après avoir été à plusieurs reprises reportés. A défaut, le Syndicat serait exposé au paiement d'intérêts moratoires qui ne feraient qu'aggraver la situation.

Une hausse des tarifs de la redevance simple a donc dû être actée fin 2017 mais elle ne permet pas le comblement du passif et devra être revue à l'aune du rapport de la DRFIP, sollicité par les Communautés de communes.

- **Se préparer à la prise de compétence « eau » et « assainissement »**

Fin octobre, le Conseil communautaire a décidé de réaliser un schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable sur l'ensemble du territoire de l'EPCI et un diagnostic d'assainissement sur l'ensemble des stations à charge de l'EPCI au 1er janvier 2020. Ces études font l'objet d'un subventionnement de l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %.Elles constituent un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables et sont un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants.

## Autres

- **L'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2018**

Le 19 septembre, le Conseil communautaire a approuvé le changement de régime fiscal de la Communauté de communes, et son passage à la FPU, laquelle présente plusieurs caractéristiques :

- Dans le cas de transferts de compétences, un travail d'évaluation des charges et des recettes permet d'identifier le coût résiduel et de le traduire dans les attributions de compensation versées par l'EPCI à la commune concernée.
  Ainsi, l'EPCI peut financer la compétence sans recourir au levier fiscal.
- Elle permet d'uniformiser progressivement la fiscalité économique applicable sur le territoire et d'atténuer ainsi la concurrence pour l'accueil des entreprises.
- Elle permet d'accompagner la compétence « économique » des Communauté de communes et notamment le transfert de la gestion des zones d'activités communales effectif depuis le 1er janvier 2017.
- Elle fige à la date de sa mise en œuvre les recettes issues de la fiscalité économiques perçues par les communes, lesquelles perçoivent donc le même produit sous la forme d'attributions de compensation.
- Elle mutualise les incidences fiscales liées à des fermetures d'entreprise et crée ainsi une solidarité territoriale face à ces situations douloureuses auxquelles notre territoire a déjà été confronté. L'EPCI bénéficie par contre d'une éventuelle augmentation des bases, laquelle vise à lui permettre de financer l'évolution naturelle du coût d'exercice des compétences qui lui sont transférées.
- Elle ne vaut que pour l'avenir et ne revient donc pas sur les transferts de compétences qui ont été précédemment actés. Dans le cadre de notre fusion, ceci présente l'intérêt essentiel de ne pas juger les pratiques précédentes et de se tourner résolument vers l'avenir de notre intercommunalité.

- **L'adoption de nouveaux statuts définissant les compétences de la CAP Val de Saône**

Les principales évolutions ont été :

- L'intégration des nouvelles compétences confiées aux EPCI :
    - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
    - Approbation d'un Plan Climat Air Energie Territorial avant le 31 décembre 2018 et mise en œuvre des actions intercommunales identifiées dans ce cadre
    - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (obligation qui relevait auparavant des communes de plus de 5 000 habitants)

- Suppression de la compétence « politique du logement et cadre de vie », largement non mises en œuvre par les anciens EPCI, et source de blocages juridiques dans la mise en œuvre de projets communaux (bourgs-centres, logement locatif, …).

- Compléter les compétences liées au tourisme pour permettre la mise en œuvre d'actions concrètes demandées par le Conseil d'exploitation (en plus de la gestion de l'office de tourisme intercommunal) :
    - Elaboration d'un schéma de développement à l'échelle de la destination touristique
    - Elaboration et mise en œuvre d'une charte de communication touristique
    - Etude, création et gestion de la signalétique patrimoniale et touristique
    - Etude, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants
        - Sentiers de randonnée inscrits au PDIPR
        - Parcours éco-pagayeur
        - Escale fluviale d'Auxonne